



## Prise d'intérêt illégal par rapport à un appel d'offre

Par **zab74**, le **17/10/2014 à 16:30**

Bonjour

je possède une société de traiteur en nom propre, puis je réponde à un appel d'offre pour des repas dans une commune ou mon frère est maire  
merci de votre aide

Par **isabelle91210**, le **21/04/2015 à 07:59**

Bien sûr vous pouvez, c'est à votre frère de faire en sorte que la procédure soit transparente, non orientée et de faire très attention surtout aux critères d'attribution, surtout si vous qui êtes retenus. Il risque fortement un référé pré-contractuel de la part d'un de vos concurrents si vous êtes l'attributaire du futur marché.